



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأمم المتحدة
للزراعة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Neuvième session

Rome, 31 mars – 4 avril 2014

Rapport financier 2013 de la CIPV

Point 10.3 de l'ordre du jour

Document produit par le Secrétariat de la CIPV

I. Introduction

1. L'objet du présent document est de présenter un compte rendu exact de la situation financière du Secrétariat de la CIPV au 31 décembre 2013.
2. Les états financiers de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) englobent les fonds alloués au titre du Programme ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les ressources des fonds fiduciaires qui sont administrés par le Secrétariat de la CIPV. Le présent rapport financier, qui porte sur l'exercice clos le 31 décembre 2013, présente des états financiers résumés et expliqués.
3. Il est élaboré conformément aux lignes directrices et aux recommandations du Comité financier de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et comprend un aperçu de trois ans, une présentation distincte du Programme ordinaire et des ressources des fonds fiduciaires, ainsi qu'un état des fonds fiduciaires par période d'exécution des projets et diverses ventilations financières.
4. Globalement, pour la période considérée, les ressources ont atteint au total 4 716 230 USD (fonds alloués par la FAO et contributions des fonds fiduciaires), contre 3 515 203 USD en 2012 et 4 001 628 USD en 2011. Les dépenses totales se sont élevées à 5 111 152 USD en 2013 contre 3 871 490 USD en 2012 et 3 176 442 USD en 2011.
5. La différence entre les recettes et les dépenses dans les années mentionnées s'explique par le fait que les fonds alloués par la FAO et les ressources des fonds fiduciaires sont utilisés de manière différente. En effet, les crédits de la FAO doivent être intégralement utilisés durant l'année pour laquelle ils sont alloués, tandis que les ressources des fonds fiduciaires dépendent des périodes d'exécution des projets qui ont été convenues et du rythme des dépenses, étant entendu qu'elles peuvent être reportées sur l'année suivante.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

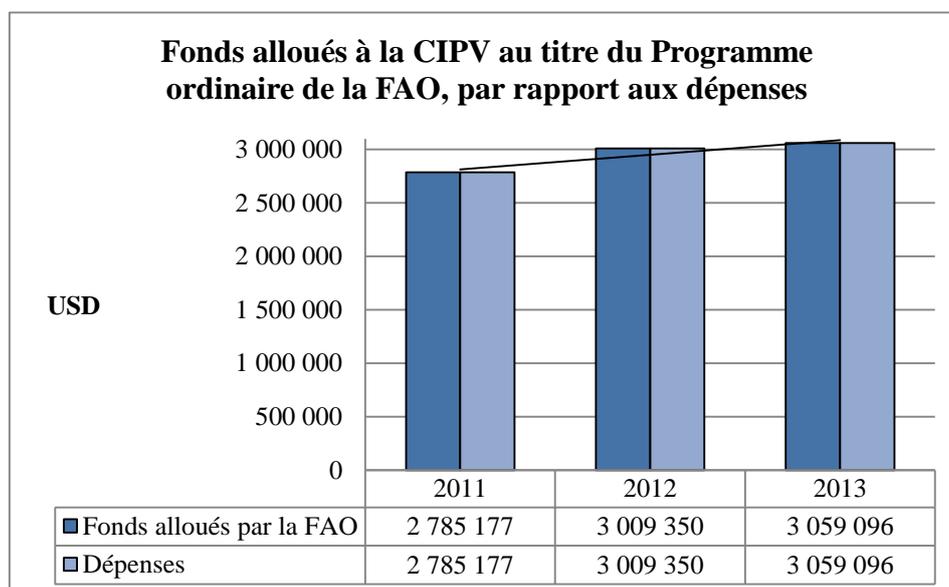
6. Comme il a été indiqué dans le rapport financier présenté l'année dernière à la CMP, le Fonds fiduciaire multidonateurs reste en excédent (le montant reporté de 2013 sur 2014 s'élève à 483 831 USD, alors que celui qui a été reporté de 2012 sur 2013 s'élevait à 902 252 USD). On note cependant que les fonds sont utilisés plus rapidement qu'ils ne sont réapprovisionnés. Si cette tendance se poursuit au cours des prochaines années, les fonds disponibles pour le programme de travail financé par le Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV seront en diminution.

7. Les dépenses nécessaires pour organiser la huitième session de la Commission des mesures phytosanitaires étaient estimées à 500 000 USD, toutes ressources (programme ordinaire et fonds fiduciaires) confondues.

8. Comme c'est le cas pour la plupart des organisations dans le contexte économique actuel, il est fort possible que le financement futur du Secrétariat par le Programme ordinaire de la FAO soit réduit. Le Secrétariat a veillé à ce que tous les crédits alloués au titre du Programme ordinaire aux activités et salaires du Secrétariat soient dépensés au cours de l'année précédente.

II. Budget ordinaire

Figure 1. Fonds alloués à la CIPV au titre du Programme ordinaire de la FAO, par rapport aux dépenses



Recettes

En 2013, les fonds alloués au titre du Programme ordinaire de la FAO à la CIPV se sont élevés à 3 059 096 USD, contre 3 009 350 USD en 2012 et 2 785 177 USD en 2011, ce qui représente une augmentation des ressources de 1,6 pour cent pour la période 2012-2013 et de 9,8 pour cent pour la période 2011-2013.

Dépenses

En 2013, les dépenses totales de la CIPV engagées au titre du Programme ordinaire ont atteint 3 059 096 USD contre 3 009 350 USD en 2012 et 2 785 177 USD en 2011. Comme lors des années précédentes, le premier souci du Secrétariat de la CIPV a été de veiller à ce que les crédits alloués au titre du Programme ordinaire soient entièrement dépensés et que toutes les activités inscrites au budget soient exécutées. Le tableau 1 présente une ventilation détaillée des dépenses engagées au titre du Programme ordinaire.

Tableau 1. Dépenses engagées au titre du Programme ordinaire (en USD)

	2011	2012	2013
Dépenses de personnel	1 707 494	1 941 431	1 899 630
Frais de voyages	192 625	229 229	420 231
Dépenses générales et hors personnel	885 058	838 690	739 235
Total	2 785 177	3 009 350	3 059 096

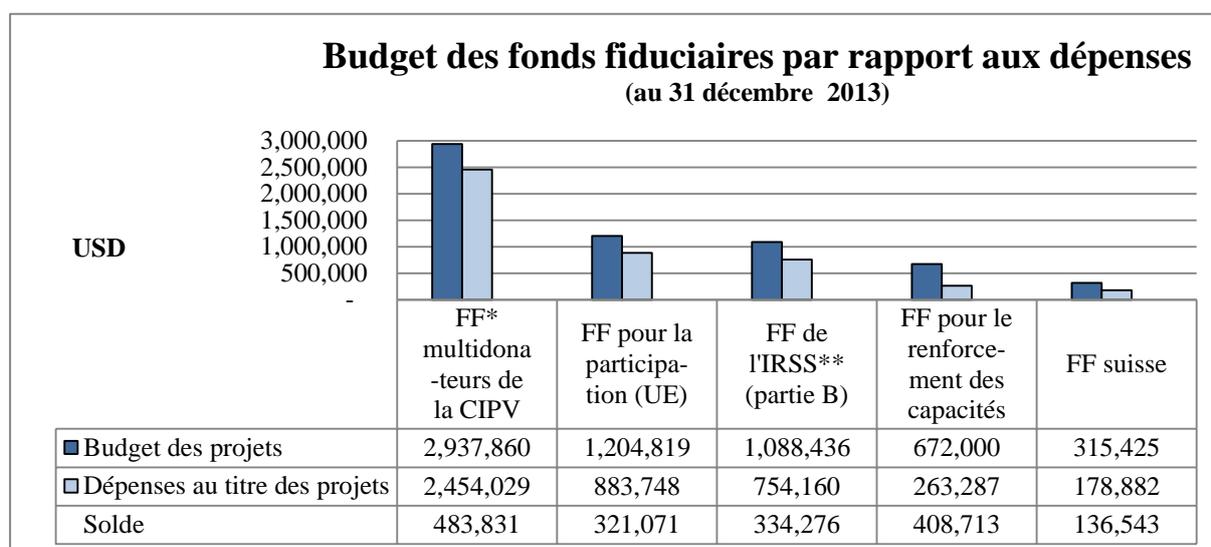
Le tableau 1 présente une ventilation détaillée des dépenses engagées au titre du Programme ordinaire. Sur le montant total des dépenses engagées au titre du Programme ordinaire, 1 899 630 USD étaient liés aux dépenses de personnel (personnel du cadre organique et des services généraux), 420 231 USD étaient consacrés aux voyages et 739 235 USD étaient utilisés pour des dépenses générales et hors personnel (traduction, interprétation, publications, impression, restauration, consultants, etc.). Par rapport à 2012, les frais de voyage ont considérablement augmenté en 2013, ce qui s'explique principalement par un alourdissement du programme de travail du Secrétariat, qui comprenait une réunion de Secrétariat à Secrétariat avec la CDB, une réunion avec l'Organisation mondiale des douanes, ainsi que la participation à des réunions spécifiques telles que des réunions avec la CEE pour

examiner une proposition de norme relative à la pomme de terre ayant des conséquences pour la CIPV. Les frais de voyage ont en partie augmenté en raison du changement dans la manière dont le système financier enregistre les allocations journalières de subsistance des consultants internationaux, puisqu'une partie de leur rémunération est imputée au compte «Voyages».

Sur les dépenses générales et hors personnel, près de 320 000 USD de crédits alloués au titre du Programme ordinaire ont été consacrés à l'organisation de la huitième session de la Commission des mesures phytosanitaires.

III. Fonds fiduciaires

Figure 2. Budget des fonds fiduciaires par rapport aux dépenses

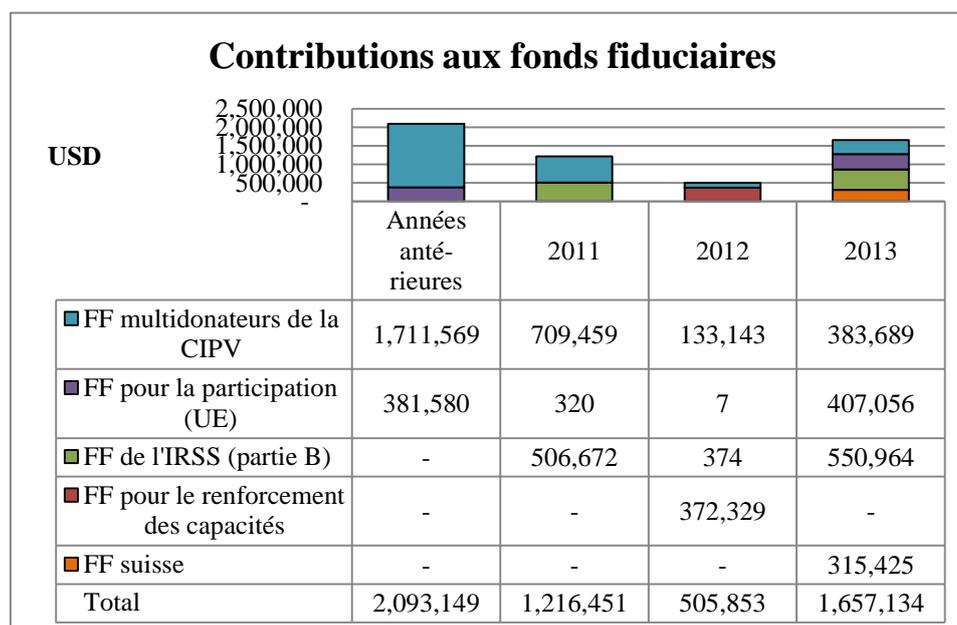


* FF – Fonds fiduciaire

** IRSS – Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV

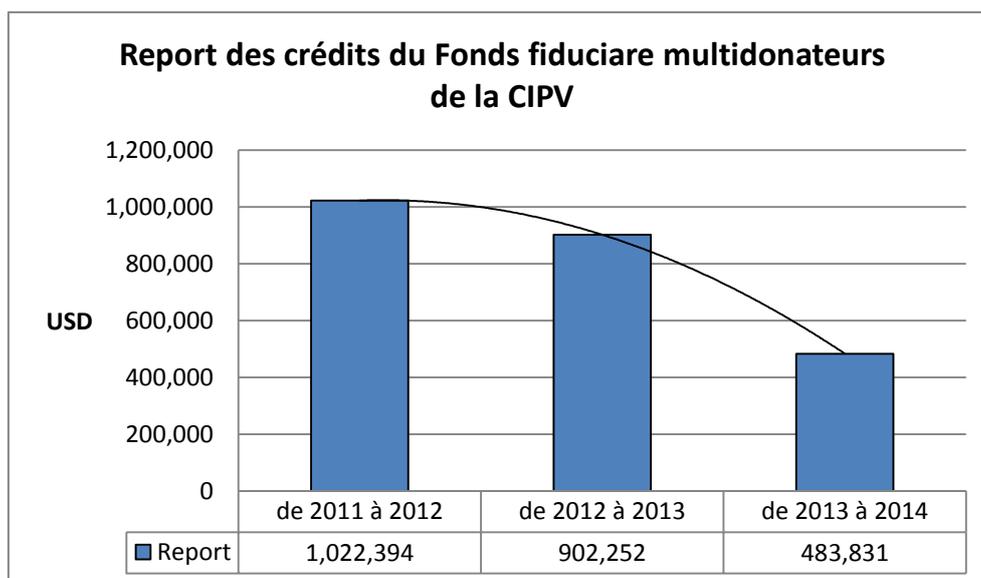
Conformément aux recommandations du Comité financier, la figure 2 présente le budget total ventilé par fonds fiduciaire et met en regard les dépenses engagées pendant la période d'exécution des projets, ainsi que le solde de chaque fonds fiduciaire (au 31 décembre 2013). Celui-ci indique le montant des fonds disponibles pour 2014 et les années suivantes, puisque les ressources des fonds fiduciaires peuvent être reportées d'une année sur l'autre. Il convient de noter que les budgets des projets sont une estimation des contributions reçues et à recevoir, car les tranches finales ne sont pas encore créditées sur certains fonds fiduciaires, comme l'indique la figure 3. Sur le montant total des dépenses engagées au titre des fonds fiduciaires, près de 180 000 USD, provenant principalement du fonds fiduciaire pour la participation, ont été consacrés à l'organisation de la huitième session de la Commission des mesures phytosanitaires.

Figure 3. Contributions aux fonds fiduciaires



La figure 3 montre que la CIPV est financée par les crédits alloués au titre du Programme ordinaire de la FAO mais aussi par plusieurs fonds fiduciaires. Le Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV s'est avéré incontestablement la ressource supplémentaire la plus utile et la plus souple pour administrer le programme de travail de la Convention. Il a été utilisé pour des activités d'établissement de normes, de renforcement des capacités et d'élaboration de matériels de communication. Les contributions ont néanmoins diminué au cours des récentes années, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur le programme de travail de la CIPV, sauf, bien entendu, si la tendance à la baisse s'inverse.

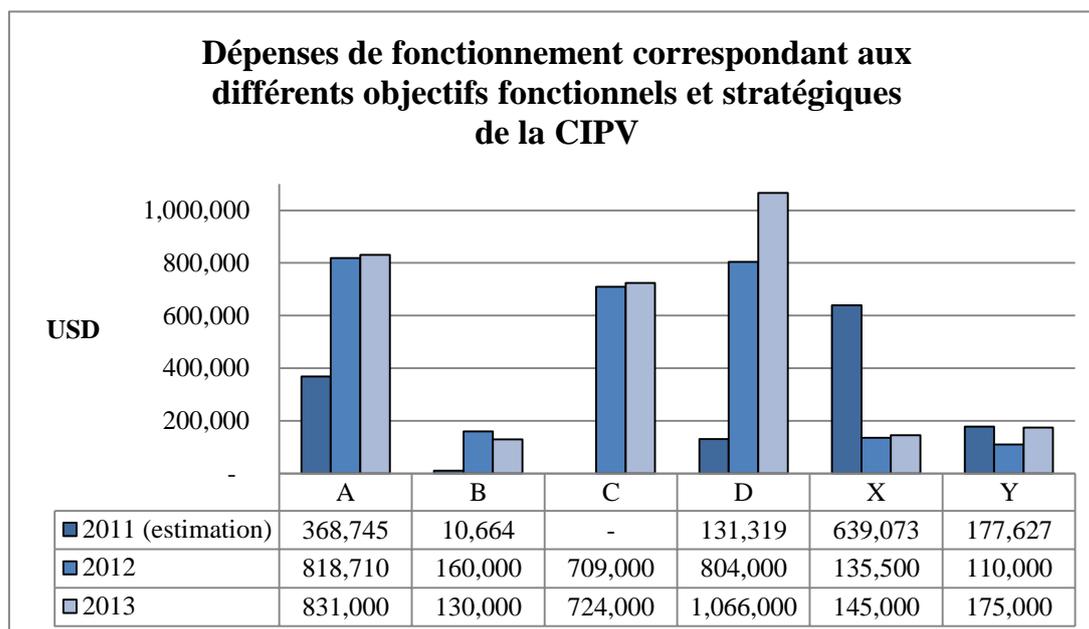
En 2013, le Fonds fiduciaire de l'UE, qui a été créé pour aider les pays en développement à participer aux activités de la CIPV, a permis à plus de 100 participants d'assister à un certain nombre de réunions de la CMP et du Groupe de la planification stratégique ainsi qu'à des ateliers régionaux. Le Secrétariat veille à ce que les crédits de ce fonds fiduciaire soient utilisés pour le plus grand bénéfice des parties contractantes. Le Fonds fiduciaire du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) est une ressource qui permet d'examiner la manière dont la Convention est mise en œuvre et de fournir des informations pour faciliter l'élaboration de deux recommandations de la CIPV, une sur le commerce des végétaux sur internet et l'autre sur les plantes aquatiques. Ces deux recommandations seront examinées à la neuvième session de la CMP. Le Fonds fiduciaire sur le renforcement des capacités a financé plusieurs réalisations importantes, notamment l'élaboration d'un manuel sur l'accès aux marchés et l'amélioration de la page internet www.phytosanitary.info. Le Fonds fiduciaire suisse continue d'appuyer les activités de la CIPV en matière d'établissement de normes.

Figure 4. Report des crédits du Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV

Comme susmentionné, le Fonds fiduciaire multidonateurs a été au cours des trois dernières années le principal pourvoyeur de ressources supplémentaires pour les activités de fonctionnement de la CIPV. Cependant, la figure 3 montre que la fréquence irrégulière des nouvelles contributions ainsi que l'augmentation des activités de fonctionnement de la CIPV ont entraîné une diminution constante des ressources qui sont reportées à la fin de chaque année (voir figure 4). Ainsi, le montant des crédits reportés de 2013 sur 2014 s'est élevé à 483 831 USD, alors qu'il était de 902 252 USD sur 2012-2013. Si les dépenses et les contributions des donateurs restent à leurs niveaux actuels, le Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV pourrait ne plus être en mesure de financer intégralement le programme de travail prévu par la CMP (voir la figure 7).

IV. Objectifs stratégiques et fonctionnels de la CIPV

Figure 5. Dépenses de fonctionnement correspondant aux différents objectifs fonctionnels et stratégiques de la CIPV (conformément au Cadre stratégique 2012-2019 de la CIPV)



La figure 5 présente les dépenses de fonctionnement (programme ordinaire et fonds fiduciaires) qui correspondent aux objectifs fonctionnels et stratégiques définis par la CIPV (voir le tableau 2) pour la période 2011-2013. Les chiffres pour 2011 sont estimatifs puisque le Cadre stratégique de la CIPV pour 2012-2019 n'a été adopté qu'en 2012, à la septième session de la Convention. En 2013, à l'exception de l'objectif B, la CIPV a alloué plus de ressources à l'ensemble des objectifs qu'en 2012.

Tableau 2. Objectifs fonctionnels et stratégiques de la CIPV (Cadre stratégique de la CIPV pour 2012-2019)

Objectifs stratégiques

Objectif A: Protéger l'agriculture durable et renforcer la sécurité alimentaire mondiale en luttant contre la dissémination des organismes nuisibles

Objectif B: Protéger l'environnement, les forêts et la biodiversité contre les organismes nuisibles

Objectif C: Créer des possibilités de développement économique et commercial grâce à la promotion de mesures phytosanitaires harmonisées et reposant sur la science

Objectif D: Renforcer les capacités phytosanitaires qui permettront aux membres de réaliser les objectifs A, B et C

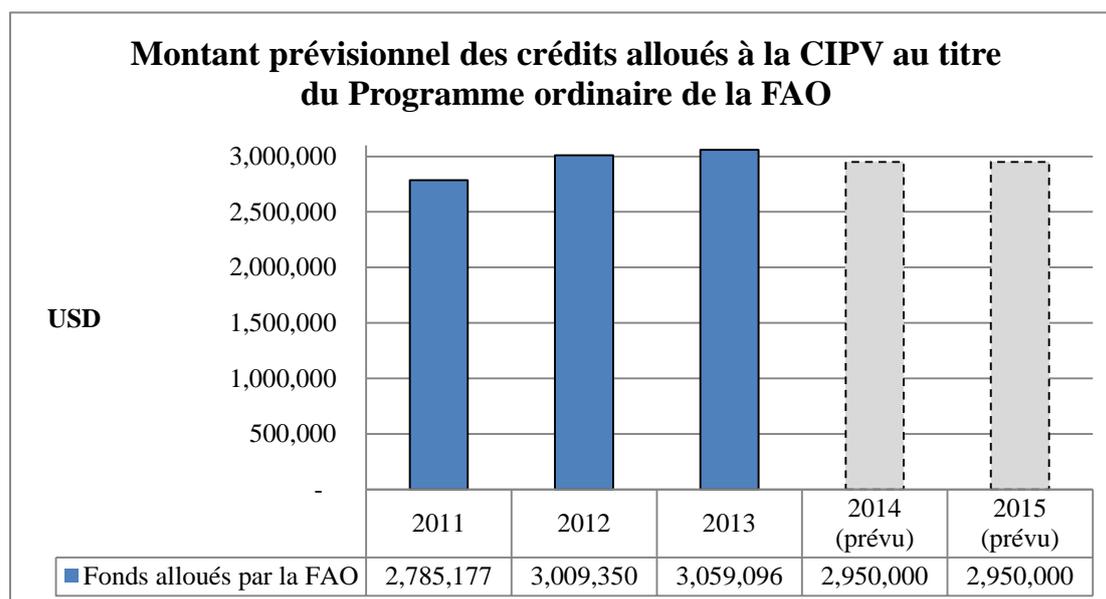
Objectifs fonctionnels

Objectif X: Collaboration efficace avec les membres et les parties prenantes

Objectif Y: Administration efficiente et efficace

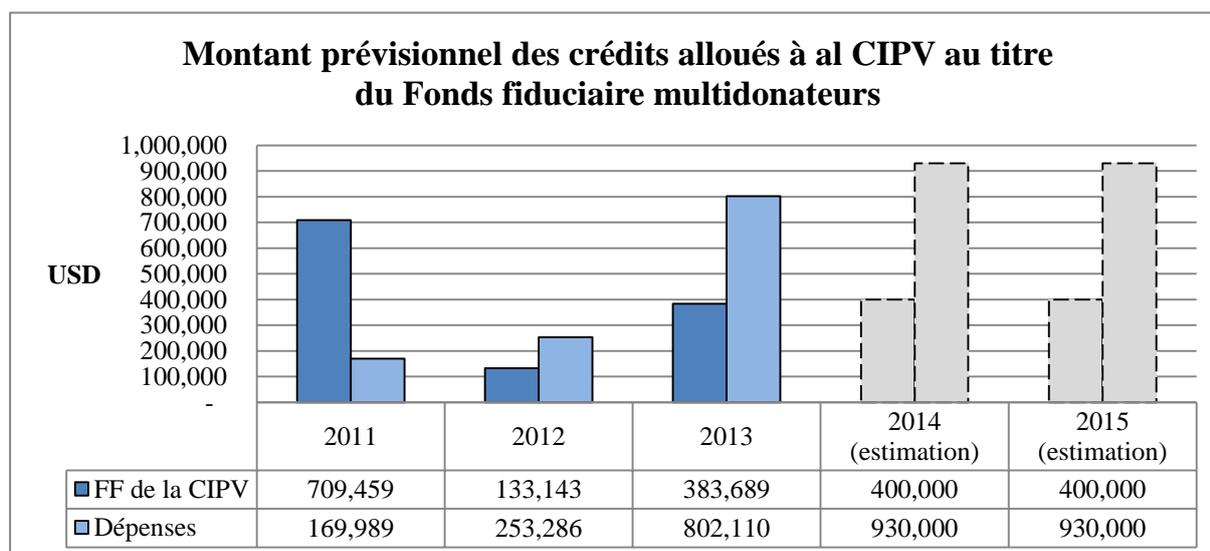
V. Prévisions et conclusions

Figure 6. Montant prévisionnel des crédits alloués à la CIPV au titre du Programme ordinaire de la FAO



La Conférence de la FAO, à sa trente-huitième session en juin 2013, a approuvé une ouverture de crédits d'un montant de 5,9 millions d'USD (2,95 millions d'USD par an) pour l'exercice biennal 2014-2015 en faveur de la CIPV, soit une baisse de 2,8 pour cent par rapport à l'exercice 2012-2013. Il fallait s'attendre à cette réduction compte tenu du contexte économique international actuel, mais force est de constater que la CIPV n'a pas autant souffert que certaines autres unités de la FAO. Néanmoins, les fonds alloués ont diminué, et il faudra puiser davantage dans les ressources du fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV pour maintenir le niveau d'activités actuel. La compression des crédits montre que les parties contractantes doivent continuer (ou commencer) à fournir des ressources si l'on veut garantir la pérennité du programme de travail de la CIPV.

Figure 7. Montant prévisionnel des crédits alloués à la CIPV au titre du Fonds fiduciaire multidonateurs



La figure 7 montre que si les contributions se maintiennent au niveau moyen qui était le leur durant l'exercice 2011-2013, soit 400 000 USD par an, étant entendu que le montant des crédits reportés de 2012 sur 2014 est de 483 831 USD, les ressources dont pourra disposer le programme de travail de la CIPV en 2015 seront réduites, puisque les coûts des activités inscrites au budget sont supérieurs aux contributions prévues. Il est donc crucial d'accroître les efforts de mobilisation de ressources pour la CIPV si l'on veut éviter la contraction des ressources.

Or il s'agit d'une période difficile pour l'obtention de ressources supplémentaires car la concurrence est rude dans ce domaine, d'autant que la CIPV est désavantagée par rapport aux trois organisations internationales qui assurent la mise en œuvre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). En effet, malgré le rôle vital que la santé des végétaux joue dans le monde, il n'y a aucun thème suffisamment «porteur» pour que les donateurs soient incités à fournir des ressources pour financer le programme de travail de la Convention. Aujourd'hui, plus que jamais, les parties contractantes et le Secrétariat doivent donc travailler ensemble afin de trouver des moyens plus efficaces de réduire les coûts de fonctionnement tout en continuant à fournir des produits et des services de qualité. Dans le cadre de la mobilisation des ressources, le Secrétariat s'est employé principalement à améliorer ses activités d'établissement de rapports financiers. Il doit en effet démontrer aux parties contractantes, aux partenaires actuels et aux donateurs futurs qu'il est capable de gérer les fonds qu'il reçoit et qu'il mérite à ce titre un appui soutenu.

En conclusion, la CIPV a veillé en 2013 à ce que tous les crédits alloués soient intégralement dépensés, en menant à bien de nombreuses activités. La situation financière de la CIPV est stable en ce qui concerne le financement assuré par le Programme ordinaire pour le prochain exercice (2014-2015). Le Secrétariat est cependant confronté au problème épineux du financement extrabudgétaire, qui dépend des donateurs actuels et nouveaux. Si l'on veut que le programme de travail se poursuive en bénéficiant d'une dynamique positive, les parties contractantes et le Secrétariat doivent continuer à mobiliser les donateurs traditionnels et à rechercher de nouveaux partenaires qui reconnaissent que la protection de nos végétaux est une mission qui mérite d'être accomplie.

La CMP est invitée à:

- 1) *adopter* le rapport financier 2013 de la CIPV;
- 2) *encourager* les parties contractantes à contribuer au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV.

Liste des sigles utilisés dans le présent document:

FF: Fonds fiduciaire / RC: Renforcement des capacités / CDB: Convention sur la diversité biologique / IRSS: Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre / SWI: Suisse / Accord SPS: Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires / GPS: Groupe de la planification stratégique / CEE: Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.